

## Délibération

n° 2025-07

**Objet :** Réalisation d'un emprunt dans le cadre du réaménagement des espaces de travail du cdg

**Séance du :** lundi 10 février 2025

**Président de séance :** Philippe LOCATELLI

**Date de la convocation :** 4 février 2025 **Secrétaire de séance :** Maryse MICHAUD

**Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance :** 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	20	0	10	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	x			
DI FOLCO Catherine,	x			
COMBET Damien,			x P. LOCATELLI	
LUTZ Sophie,	x			
STARON Catherine,	x			
REVELLIN Gérard,	x			
BRUNEAU Nathalie,			x C. DI FOLCO	
MICHAUD Maryse,	x			
ARCOS Sébastien,	x			
ASTRE Joëlle,	x			
BALDIVIA Dominique,				x
BALLESIO Pierre,			x G. REVELLIN	
DECHAMPS Véronique,	x			
FARNOS René,	x			
FRESSYNET Pierre,	x			
GALLET Christian,	x			
GAVAULT Yves,	x			
ODO Xavier	x			
PERRUSSEL-BATISSE Josée	x			
TISSOT Philippe	x			
VINCENT Max	x			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	x			
DUTHEL Gilles	x			
MALOSSE Daniel				x
<small>Accusé de réception en préfecture 069-286912019-20250210-2025-07-DE Date de télétransmission : 19/02/2025 Date de réception préfecture : 19/02/2025</small>				

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				x
GLÜCK Olivier			x S. LUTZ	
CORSALE Doriane			x G. DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				x
BOULARD Valérie			x M. MICHAUD	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			x M. VINCENT	
KHELIFI Zémorda				x
Pascale CHAPOT	x			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGE Jérôme			x P. CHAPOT	
PACCAUD Mickael			x C. STARON	
CRUZ Sophie			x S. ARCOS	

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

**Ont assisté à cette réunion :**

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services  
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint  
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités  
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé  
Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Depuis 13 ans, le cdg69 a installé ses locaux sur la commune de Sainte Foy lès Lyon.

Ce bâtiment érigé sur 4 niveaux, d'une surface totale de 9 989 m<sup>2</sup>, comprend 3 048 m<sup>2</sup> de bureaux.

Initialement prévu pour accueillir une centaine d'agents, la surface peine aujourd'hui à recevoir les agents qui travaillent quotidiennement dans ces locaux. Dès lors une gestion partagée des bureaux a été mise en place.

Or, le cdg69 continue de se développer et une réflexion a été menée durant l'année 2022.

La possibilité de surélévation du bâtiment a été écartée par l'exécutif car trop couteuse et en inadéquation avec la démarche de développement durable, notamment le plan de sobriété énergétique mis en œuvre par le cdg fin d'année 2022.

En 2023, le cdg69 a choisi de se faire accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Usage (AMU) pour mener le projet en concertation avec les agents.

Afin de faciliter le suivi financier de ce projet, le cdg69 a ouvert au budget 2024 une opération dédiée ainsi qu'une autorisation de programme qui permettent une réelle adéquation entre la programmation technique du projet et la mobilisation des financements.

Accusé de réception en préfecture  
069-286912019-20250210-2025-07-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2025  
Date de réception préfecture : 19/02/2025

En 2024, le cdg69 a lancé les appels d'offres nécessaires à la réalisation de ce projet. Les travaux représentent un coût de 2 449 507 € (hors aléas et recettes FCTVA).

Afin de pouvoir honorer le paiement des entreprises retenues et permettre la bonne réalisation du projet tout en préservant des marges de manœuvre pour le développement des missions au profit des collectivités, le cdg souhaite contracter un emprunt à hauteur de 2M €.

Le Président est invité à réaliser auprès de l'établissement bancaire du Crédit Mutuel un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2M €
- Durée : 10 ans
- Taux réel annuel d'intérêt : 3.35 %
- Remboursement anticipé permis avec indemnité égale à 3 %
- Montant de l'annuité dégressif : 66 750 € pour la première année dont 50 000 € en capital et 16 750 € en intérêts
- Commission d'engagement (frais de dossier) : 1 000 €

La date de versement des fonds reste à définir, les intérêts et l'amortissement du prêt ne devant courir qu'à compter de cette date.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, hors la présence du président Philippe LOCATELLI, décide à l'unanimité des votants :

*Vu la délibération n° 2023-06 en date 27 février 2023 concernant l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2023/01 pour le réaménagement des espaces de travail du cdg,*

*Vu la délibération n° 2024-19 en date 08 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024,*

*Vu les délibérations n° 2024-44 et 2024-44 en date 04 novembre 2024 autorisant la révision du programme et l'actualisation des crédits de paiement 2024,*

*Vu la délégation du conseil d'administration accordée au Président par la délibération 2024-24 en date du 24 juin 2024,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,*

**Article 1** : d'autoriser le Président à contracter et signer l'emprunt sus visé.



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon  
Le 10 février 2025  
Pour le Président empêché,

Sophie LUTZ,  
2<sup>ème</sup> Vice-présidente

Procès-verbal de la séance de la Commission de la Préfecture  
069-286912019-20250210-2025-07-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2025  
Date de réception préfecture : 19/02/2025